

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

D2023-69
Retenues de cautions logements
communaux

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
22	19	22
Vote POUR	22	
Vote CONTRE	0	
Abstention	0	
Date de la Convocation		
8 Novembre 2023		

L'an deux mille vingt-trois et le *treize* novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian JOLIVET, Maire.

Présents: Christian JOLIVET, Michel BERTHET, Céline CARREIRO, Jean-Luc PAQUELIER, Annick GUYON, Coralie SANGOY, Dominique RABILLOUD, Patrice DUPONT, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Nathalie DUMORD, Valérie BOUILLOUX, Anthony MARASCO, Ludovic MORAND, Marjolaine FRANÇAIS DUMONT, Evan VIEILLESE, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Alain HOUDINET.

Absents Excusés :

Claire DE CROMBRUGGHE a donné pouvoir à Anthony MARASCO
Françoise CURAILAT a donné pouvoir à Dominique RABILLOUD
Florie JAILLET a donné pouvoir à Fabienne FARGEOT MENEZES

Monsieur le Maire expose que concernant la location d'un logement sis 781 RD 906, de septembre 2020 à juin 2023, il sera proposé au conseil municipal de ne pas rembourser la caution d'un montant de 464 euros au vu des travaux à effectuer suite aux dégradations.

La même proposition sera faite pour la non restitution d'une caution d'un montant de 250 euros pour le logement situé 1204 RD 906.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les retenus de cautions telles que décrites ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 071-217101500-20231113-202369C-DE

Le secrétaire de séance
Jean-Luc PAQUELIER



Acte contresigné le ...23/11/23.

Le Maire, Christian JOLIVET



Le Maire,
Christian JOLIVET



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le ...23/11/23.....

Acte affiché le ...23/11/23.....